Nations Unies

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

VINGT-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

2131e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Jeudi 27 septembre 1973, à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour :
Discussion générale *(suite)*
Discours de M. Blanco (Uruguay) 1

Point 84 de l'ordre du jour :
Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions *(suite)* 6

Point 9 de l'ordre du jour :
Discussion générale *(suite)*
Discours de M. Sikivou (Fidji) 7
Discours de M. Al-Khalifa (Bahreïn) 10
Discours de M. Vázquez-Carrizosa (Colombie) 12

Président : M. Leopoldo BENITES (Equateur).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale *(suite)*

1. M. BLANCO (Uruguay) *[interprétation de l'espagnol] :* Monsieur le Président, je souhaite que les premiers mots de la délégation de la République orientale de l'Uruguay soient des paroles de salutation et de félicitation à M. Leopoldo Benitez, éminent Equatorien et, à ce titre, membre de notre famille latino-américaine.

2. J'ai plaisir à souligner les hautes qualités personnelles et intellectuelles de M. Benites, qui nous sont un garant de la bonne conduite de nos débats. Qu'il me soit en outre permis, en tant qu'Uruguayen, de rappeler, avec l'amitié sincère que je lui porte, à lui et à sa patrie, le travail très utile qu'il a fait dans mon pays en sa qualité d'ambassadeur de l'Equateur auprès de l'Uruguay, et de rappeler également les liens permanents qui le lient à l'Uruguay, symboles des relations entre nos deux pays.

3. Je tiens aussi à saluer ici le représentant de la Pologne, M. Stanisław Trepczyński, qui a dirigé avec dignité et tact les travaux de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

4. Mon pays voit avec une vive satisfaction l'entrée aux Nations Unies de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande. Ce fait est une étape historique sur la voie qui conduit à la paix et à la concorde. Le Commonwealth des Bahamas entre, lui aussi, à l'Organisation et nous lui souhaitons une cordiale bienvenue en cette enceinte, comme nous nous félicitons de sa participation aux travaux de notre Groupe régional latino-américain. C'est ainsi que se poursuit le processus menant à la complète universalité des Nations Unies.

5. Chaque session de l'Assemblée générale permet une confrontation inévitable entre la grandeur de nos idéaux et la réalité qui, souvent, a tant de peine à répondre à nos espoirs. Cette expérience renouvelée et dramatique n'est pas pour nous, cependant, l'indice d'un échec final; elle est plutôt comme le témoignage de la nature même de la tâche complexe à laquelle nous nous sommes attelés et à propos de laquelle la réponse est claire : redoubler d'efforts, confirmer nos engagements à l'égard des objectifs de la Charte et travailler inlassablement pour les atteindre.

6. Conformément à cette philosophie, je tiens, au nom de mon gouvernement, à exprimer la foi que nous avons dans les principes qui sont à l'origine de notre organisation, et l'attachement permanent de l'Uruguay à ces principes.

7. Mon pays, dans la mesure de ses moyens, a contribué avec persévérance et bonne foi à la construction d'un monde régi par le droit. Nous pouvons tous constater les déficiences et les erreurs du système, mais celles-ci ne nous découragent pas; au contraire, ces déficiences, par leurs imperfections mêmes et du fait de leurs conséquences, montrent combien il est nécessaire qu'il règne un ordre juridique imposé à tous, qui s'intègre à la communauté des nations, qui favorise la création d'une atmosphère de sécurité indispensable à la véritable indépendance politique et au développement économique et social, qui offre aux petites nations la garantie indispensable et qui éloigne une fois pour toutes le spectre de l'arbitraire.

8. Très souvent, les défauts du droit ont trouvé un succédané précaire dans un accord politique occasionnel s'appliquant à des situations précises. Il s'agissait de panser les blessures les plus graves résultant d'un fossé qui allait s'approfondissant. Néanmoins, il semble qu'il faille aller plus loin dans notre tâche et non seulement guérir la maladie mais s'appliquer à la prévenir, non seulement être vigilant face au mal, mais aussi s'efforcer d'améliorer la santé en la fortifiant. Voilà pourquoi je me permets de demander que ce concert politique sporadique se développe pour devenir permanent et prioritaire et pour que règne le droit international. Plus utopique cela paraît, plus il est nécessaire de réussir à discipliner la réalité chaotique, si souvent injuste et violente, en la coulant dans les moules de la coexistence régie par le droit.

9. Cet effort, indispensable pour notre organisation et qui, en est même, dirais-je, la raison d'être, doit s'inscrire dans le contexte contemporain qui, depuis 28 ans, suit des tendances très nettes. L'avènement à la vie indépendante de nombreuses nations dans diverses parties du monde, la structure complexe des relations entre les grandes puissances, la multiplication des systèmes d'organisation politique, économique et sociale dans les différents pays, nous ouvrent la

perspective d'une humanité unique dans son essence mais pluraliste dans ses manifestations. En même temps, la recherche et la réflexion scientifique, les impératifs de l'économie, les progrès de la technique conduisent irrévocablement à un monde interdépendant et, qu'on le veuille ou non, solidaire grâce à un réseau indestructible de liens et de relations. C'est dans ce contexte que notre action, convergente en raison de l'interdépendance mais divergente à cause des intérêts multiples des différentes nations, doit s'inscrire.

10. De grands progrès ont été faits dans la recherche des voies permettant d'établir une synthèse de cette diversité sans pour autant l'entamer. Nous devons poursuivre nos efforts en nous inspirant du principe qu'il faut non pas éliminer ce qui nous différencie, mais trouver ce qui nous unit. Il s'agit, en fait, de développer la solidarité entre les peuples, de l'organiser en identifiant et en reconnaissant nos intérêts communs dans les questions d'ordre universel.

11. L'effort à accomplir dans ce sens touche à des questions telles que la paix et la sécurité, les ressources naturelles, le milieu humain ambiant, la santé, les communications, le commerce, les finances, la stratégie pour le développement et tant d'autres. En dépit des différences inhérentes, on peut toutefois constater que l'on accepte progressivement des principes et des attitudes qui sont le reflet de l'opinion générale de la communauté internationale et qui ont en quelque sorte le dénominateur commun de nos intérêts. Travailler dans ce sens c'est travailler pour la paix et la solidarité.

12. L'existence de ce processus de convergence né aussi bien de l'exigence de la morale et de la philosophie que des impératifs matériels dus à la nature des choses, n'empêche pas toutefois que survivent des tendances anachroniques inhérentes au processus lui-même et qui très souvent s'en inspirent mais qui, très fréquemment aussi, veulent imposer sous une forme ou sous une autre la domination politique ou masquer des machinations tendant à faire prévaloir une autre idéologie. Dans ces tendances, dans ces manières d'agir subsiste toute la violence de la lutte pour la puissance dont a tant souffert l'humanité et dont ont pâti les petites nations chez lesquelles elle s'est soit infiltrée insidieusement dans leurs institutions, soit y a éclaté avec toute la cruauté du terrorisme ou s'est manifestée sous forme d'agression ouverte.

13. A cet égard, l'Uruguay tient à réaffirmer une fois de plus qu'il respecte les diverses voies choisies par chacun des membres de cette communauté pour organiser sa vie politique, son économie, ses structures sociales. Il reconnaît l'apport sensible que les diverses cultures font au patrimoine commun en l'enrichissant de nouvelles perspectives dans ce que l'on appelle le "dialogue des civilisations".

14. Pour notre part, nous sommes fidèles au chemin tracé et nous continuerons à l'être. Avec la modestie et la simplicité propres à nos coutumes, nous proclamons avec fierté notre fidélité à notre mode de vie particulier, à nos traditions nationales et aux formes politiques, économiques et sociales que nous nous sommes librement données. Voilà pourquoi, alors que nous confirmons notre respect intangible pour les choix des autres nations, nous exigeons pour les nôtres le même respect, non seulement pour ce qui est des formes extérieures, mais aussi quant à l'essence même du comportement international.

15. La résolution 2625 (XXV) reprend ces principes. J'estime que son respect permanent et scrupuleux est indispensable si l'on veut qu'existe la coopération internationale, de même que la coexistence internationale même. Ce n'est qu'ainsi que la pluralité des structures ou des systèmes propres aux différentes sociétés politiques ne sera plus un facteur de désunion et de tensions et se transformera en un élément enrichissant, celui d'une coopération constructive à l'échelle mondiale.

16. Mon pays donnera le meilleur de lui-même à cette entreprise d'édification de la coopération entre les nations, mais il restera vigilant, garant jaloux de son individualité nationale face à toute tentative ouverte ou masquée de modifier son caractère propre.

17. En même temps que nous observons ces règles politiques, il nous faut pénétrer dans toute l'intimité des processus mondiaux dans les nombreux domaines qui nous intéressent pour éviter que la dynamique même de ces différents processus, s'étendant à l'arène universelle, ne vienne effacer ou déformer sous prétexte d'exigences mondiales, le profil des petites nations.

18. Nous avons pour principe que la construction d'un monde coopératif et technologique ne doit pas se faire au prix du nivellement, même involontaire, des individualités nationales. Le défi auquel nous sommes confrontés est double : organiser une coopération constructive dans un monde pluraliste et enlever à ce processus toute trace de politique de puissance, de dirigisme, d'influences, d'interventions, afin que chaque peuple soit plus authentiquement libre dans un monde interdépendant et solidaire.

19. En présence de telles perspectives, l'Uruguay préconisera et vivra un nationalisme solidaire qu'il essaiera de mettre en oeuvre, fidèle en cela à son histoire, en s'intégrant à la réalité du monde présent et en étant prêt à participer à l'édification d'une communauté internationale placée sous le signe de la paix, de la justice et de la coopération. Lorsque je parle du "nationalisme solidaire", je tiens à affirmer l'existence nationale de mon pays, de notre propre forme de gouvernement, du caractère qui nous est particulier et qui nous singularise dans le concert des nations. Nous voulons mettre l'accent sur les valeurs qui sont nôtres : notre droit souverain à nous gouverner en totale indépendance, à choisir comme il nous plaît nos modèles de développement et nos solutions propres et à approfondir la culture qui est la nôtre et à nous y tenir.

20. Mais en même temps, en parlant de "nationalisme solidaire" je veux exprimer la vocation universaliste irréfutable qui anime tous mes concitoyens; le sentiment d'appartenir à une même humanité à laquelle nous nous joignons en esprit, au sein de laquelle nous jouissons de droits et comprenons les obligations qui nous incombent; unis par les conditions naturelles; associés par l'interdépendance des économies et de la technique; participants au sein de cette même grande entreprise de la paix et de la sécurité; désireux de parvenir à ce que règnent des règles efficaces de justice.

21. Telle est notre vocation : participer aux affaires universelles et contribuer à l'affermissement de la solidarité.

Nous nous associerons fraternellement aux efforts communs du genre humain et nous participerons à toutes les tâches tendant à l'édification d'un monde plus uni, plus coopératif. Nous le ferons, mais avec notre personnalité propre et qui ne saurait être modifiée.

22. Je me suis attardé à ces considérations sur la façon dont l'Uruguay conçoit sa participation à l'Organisation pour indiquer, du haut de cette tribune internationale, l'esprit qui l'anime en cette heure solennelle de son histoire où il aborde une étape de développement véritablement national et populaire. Ces principes que nous avons librement choisis pour guider notre destin ne sont pas en contradiction avec les principes et les objectifs de la Charte; ils sont la manifestation de la volonté créatrice du peuple; ils sont l'expression pratique d'un monde pluraliste et garantissent, du point de vue de la communauté internationale, notre désir constructif de participer aux tâches de coopération.

23. C'est pourquoi, en réitérant l'expression de notre adhésion aux objectifs universels de la Charte, nous le faisons aujourd'hui avec la vitalité nouvelle d'un processus de profonde affirmation nationale et d'une vocation internationale conforme à notre histoire.

24. Nous sommes sûrs que cette solidarité militante est la voie vers une meilleure communauté internationale. Mais il est indubitable que cette voie ne pourra pas être entièrement parcourue si, au moment où nous l'abordons, nous n'entreprenons pas simultanément des activités visant à faire face aux principales questions qui ont un effet négatif sur la paix et la sécurité mondiales.

25. Il sera difficile d'édifier un monde nouveau grâce à la solidarité si nous ne pouvons pas agir avec le même esprit dans nos activités quotidiennes et immédiates, si nous ne pouvons pas harmoniser nos intérêts à court terme avec les exigences des intérêts à long terme.

26. C'est en fonction de ces critères que nous passons maintenant à l'examen des principales questions inscrites à l'ordre du jour.

27. L'une des plus importantes questions dont nous sommes saisis est celle du désarmement. Notre pays étant un pays à vocation pacifique, nous avons toujours oeuvré dans ce but, insistant pour que la conférence du désarmement soit ouverte à tous les Etats. Nous regrettons que les résultats atteints aient été très modestes. Il faut que les Etats redoublent de volonté pour progresser dans ce domaine. Sans aucun doute, les membres permanents du Conseil de sécurité ont la possibilité de créer les conditions appropriées pour que la communauté internationale puisse, dans une atmosphère de sécurité, bénéficier d'une politique de désarmement.

28. Nous avons suivi avec intérêt l'ouverture, à Helsinki, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, y voyant un effort courageux de détente. De même, nous sommes heureux de signaler les progrès enregistrés par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans les conversations sur la limitation des armes stratégiques. Nous reconnaissons les difficultés pratiques de cette entreprise, mais elle nous paraît indispensable. L'élaboration de nouveaux plans de coopération dans le monde et les perspectives d'une organisation plus juste de l'économie sont retardées et influencées par la réalité des armes.

29. L'Uruguay a indiqué son désir permanent de voir l'énergie nucléaire devenir l'outil d'une oeuvre civilisatrice et humaine. C'est dans cet espoir que nous sommes partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires *[voir résolution 2373 (XXII)]*, et, dans cet esprit, nous avons mis en vigueur le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine (Traité de Tlatelolco), qui, pour la première fois dans l'histoire, a créé une zone dénucléarisée qui atteint une superficie de 8 millions de kilomètres carrés et a une population de près de 200 millions d'habitants. A cette contribution de l'Amérique latine, l'un des plus grands apports à la paix, nous demandons aujourd'hui l'appui de tous les Etats qui peuvent devenir parties au Traité, et notamment à ses deux Protocoles additionnels.

30. Nous estimons également opportun de rappeler ici la résolution 2934 (XXVII), qui a été proposée l'an dernier par 14 pays latino-américains et approuvée à une grande majorité, dans laquelle on rappelle, une fois encore, la condamnation de tous les essais d'armes nucléaires. Nous pensons qu'il existe déjà une conscience universelle quant à la nécessité d'une interdiction absolue, et nous regrettons que les appels lancés à cet égard n'aient pas été écoutés.

31. En ce qui concerne la douloureuse question du Moyen-Orient, l'Uruguay, dépourvu de tout intérêt matériel ou politique autre que le souci de coopérer avec les nations intéressées, espère que des mesures rapides et efficaces seront prises tout d'abord pour atténuer la tension, puis pour trouver une solution permanente garantissant la paix conformément au droit.

32. C'est dans un esprit de conciliation à l'égard des opinions opposées et de réalisme, à savoir que seules les solutions justes et équilibrées sont viables, que nous venons une fois encore cette année à cette assemblée générale.

33. Nous souhaitons – et c'est dans ce sens que nous agirons constamment – appuyer toutes les formules nous permettant de nous rapprocher de cet objectif. Nous espérons que régnera un climat de plus grande compréhension et que toutes les tentatives de politiser cette importante question seront abandonnées, car elles ne tendent qu'à exacerber la controverse. Nous estimons que l'effort de la communauté internationale doit être axé sur l'objectif fondamental de voir appliquer le droit international en éliminant de la discussion tous les autres aspects qui ne touchent la question que de très loin.

34. L'Uruguay voit avec plaisir les efforts faits par les Nations Unies, ainsi que les efforts bilatéraux, dans l'espoir qu'ils se compléteront et déboucheront sur une solution. Notre délégation est prête à collaborer, conformément aux normes de la Charte, pour parvenir à une solution négociée permettant en définitive d'établir la paix dans la région, en respectant pleinement le droit international et en réglant l'ensemble de la question.

35. Pour ce qui est des droits de l'homme, notre position est d'insister sur la protection effective de ces droits, qui ont été pleinement reconnus mais dont l'application reste

encore imparfaite. C'est pourquoi nous continuerons à demander que soit créé un haut commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, et nous pensons que ce mécanisme, ou un autre, pourrait être établi avec l'accord des Etats, se transformer en un véritable moteur de la paix et préparer l'avènement d'un système fondé non seulement sur une déclaration des droits, mais aussi sur un statut juridique qui, grâce aux sentences rendues par ses tribunaux, pourrait réglementer la protection internationale organisée par le droit.

36. Il est indéniable que, conjointement aux instruments que je viens d'indiquer, il faut également créer un climat international favorable à la coexistence pacifique au sein de chaque Etat. En fait, on sait que les facteurs extérieurs qui, illégalement, interviennent parfois dans les affaires intérieures des pays sont autant de sources de déséquilibre et de tension, qu'ils portent préjudice à la coexistence au sein de chaque communauté et créent des conditions négatives pour la sauvegarde des droits de l'homme.

37. Nous aboutissons à des conclusions analogues pour ce qui est de la nécessité de renforcer la sécurité internationale. Depuis la création de la Cour permanente de justice internationale il y a plus de 50 ans, l'Uruguay a accepté sans réserves de soumettre ses problèmes à cette haute juridiction et reste aujourd'hui fidèle à ces principes, fermement convaincu qu'à cette étape du développement de la communauté des nations, notre erreur peut-être la plus grave est d'ignorer cette partie essentielle de tout le système du droit qu'est le pouvoir judiciaire.

38. Si nous nous soumettons tous à cette norme, ce qui est le meilleur moyen de respecter le principe de l'égalité juridique des Etats, et si nous voyons cette juridiction se renforcer et se transformer en un pouvoir inconditionnel et automatique, nous aurons finalement créé un ordre international authentique.

39. Fidèle à ces convictions, mon gouvernement souhaite régler tous ses litiges internationaux en fonction de solutions pacifiques et en réaffirmant qu'il se pliera aux sentences des tribunaux internationaux.

40. Mon gouvernement souhaite, au sujet de la question du terrorisme international, dire qu'il est résolu à appuyer, comme il l'a fait au sein du Comité spécial du terrorisme international qui a terminé ses travaux il y a quelques semaines, l'adoption de mesures concrètes permettant de prévenir et de condamner cette violence croissante, dont les méthodes inhumaines créent un climat d'insécurité et de danger, et causent des pertes de vies humaines innocentes.

41. Nous pensons qu'aucun prétexte ne peut être invoqué pour retarder cette obligation impérieuse, et si l'étude des causes ultimes du terrorisme mérite analyse et réflexion, nous devons éviter de tarder à condamner et à réprimer avec énergie ces actes, de crainte que cela ne soit interprété comme une manifestation de faiblesse et de dangereuse tolérance risquant d'encourager les terroristes à poursuivre leurs actions.

42. L'Organisation des Nations Unies a, depuis sa création, mené une politique résolue visant à réaliser la décolonisation et à lutter contre les manifestations de la ségrégation raciale. L'Uruguay a toujours apporté et apportera toujours un appui militant à cette manière de voir et il regrette que de telles pratiques subsistent. Il ne convient pas de dire qu'on a épuisé le recours aux moyens pacifiques; il faudrait redoubler d'efforts pour aboutir à un dialogue fécond, dans le cadre des Nations Unies, afin d'accélérer le processus de décolonisation et d'éviter des affrontements douloureux.

43. L'évolution économique et sociale des nations a été envisagée et pratiquée trop souvent comme une compétition, comme une lutte sans merci pour les meilleures conditions de vie économique. De là est né l'amoralisme de certaines pratiques économiques et commerciales dont les victimes sont les nations faibles en voie de développement. Cela est dû à l'absence de règles de conduite bien conçues pour tempérer les rigueurs d'un affrontement qui ne tient pas compte de la justice. Cette situation a stimulé la notion de lutte de classes à l'échelle internationale, entre différents pays.

44. Mon gouvernement n'accepte pas cette dernière notion, qui supposerait que l'on admet la dialectique de la haine et de l'opposition. Au contraire, il affirme que toutes les nations ont une responsabilité dans l'oeuvre du développement et dans l'établissement de relations plus justes dans le domaine économique. Cette responsabilité commune découle de la solidarité internationale et de l'unité indivisible qui caractérise aujourd'hui l'économie mondiale. Cette responsabilité ne se traduit pas par des devoirs identiques pour chaque nation, mais il leur faut plutôt assumer, chacune, sa quote-part dans une entreprise qui doit être abordée dans une orientation commune. "Les peuples évolués ont la responsabilité plus lourde d'aider les autres . . .", a dit Paul VI à l'alinéa *b* du paragraphe 86 de *Gaudium et Spes.*

45. Pour leur part, les pays en voie de développement sont les acteurs de leur évolution; rien ne pourrait être véritablement efficace qui n'est pas notre fait propre. Voilà pourquoi mon gouvernement accorde une importance spéciale à la création de normes et de mécanismes internationaux permettant le développement libre des nations en voie de développement. Chacun doit choisir sa propre voie et ses propres méthodes. La communauté internationale devra veiller à ce que cette entreprise commune se déroule conformément à la justice. C'est ainsi que l'Uruguay a appuyé, à la troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement *[CNUCED]*, l'initiative mexicaine d'une charte des droits et devoirs économiques des Etats.

46. Le moment semble maintenant propice pour aborder en détail les changements nécessaires dans l'économie internationale en vue d'atteindre ces objectifs. La crise créée dans le système monétaire a entraîné un processus de révision de ce système, et il conviendra de tenir compte des exigences des pays en voie de développement. A cet effet, il est indispensable de créer des moyens de paiements internationaux suffisants pour financer le développement et fonder un ordre monétaire tenant compte des intérêts de tous les pays, et non seulement de ceux d'un seul groupe d'entre eux. En même temps, du point de vue financier, la communauté internationale doit reconnaître la grave situation découlant de l'endettement extérieur des nations les moins développées.

47. Les finances internationales ne doivent ni avoir pour effet de freiner le progrès des pays les moins avancés, ni assurer une rémunération trop élevée aux pays les plus développés : il faut une politique d'équilibre susceptible de nourrir la dynamique économique, faisant face aux situations diverses et aux divers niveaux de progrès. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra répondre aux exigences de la solidarité.

48. A Tokyo viennent de commencer les travaux de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce *[GATT]*. Les chiffres sont catégoriques : ils indiquent la régression des pays en voie de développement, malgré l'accroissement substantiel du commerce international dans son ensemble. Les principaux bénéficiaires sont les nations les plus développées. Il convient donc d'en déduire que les préférences générales non discriminatoires n'ont pas produit l'effet espéré : que ce soit en raison des limites qu'elles-mêmes supposent quant aux produits, à la stabilité et aux contingents, soit en raison du fait qu'elles n'ont pas été mises en vigueur de la même manière par tous les pays. Il convient aussi de relever les politiques protectionnistes de certains pays développés à l'égard de leur production agricole pour des produits qui sont la source principale de ressources pour de nombreuses nations moins avancées.

49. Nous espérons que cette nouvelle série de négociations du GATT aura des résultats positifs qui permettront à nos nations de participer vraiment, de façon accrue, au commerce. Un nouvel ordre doit intervenir dans les courants d'échange, qui permette une participation accrue des régions les moins avancées. Nous pensons que les activités du GATT et de la CNUCED doivent être harmonisées de façon que tous les pays puissent être associés aux courants les plus dynamiques du commerce international.

50. Comme l'Uruguay l'a dit à maintes occasions :

> "La défense de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles répond à une des exigences les plus péremptoires de la justice internationale et est conforme aux efforts déployés par les pays en voie de développement pour sortir de la dépendance économique et élever le niveau de vie de leurs peuples."

51. Avec le commerce et les mouvements financiers, les ressources naturelles pleinement exploitées sont autant de domaines où le développement devient possible. L'utilisation de tous ces facteurs économiques est la condition du progrès. La communauté internationale se doit donc d'agir pour que les différents processus soient réglés par la justice, en tenant compte avec équité des inégalités existant entre les nations et en conjuguant tous les efforts pour faire du développement une véritable entreprise commune.

52. Mon gouvernement estime donc que la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement *[résolution 2626 (XXV)]*, est extrêmement importante. Nous percevons toute la valeur de l'effort déjà fait, mais nous voulons insister sur la nécessité d'obtenir des résultats pratiques plus immédiats, pour que soient appliqués plus rapidement les principes que nous reconnaissons comme structure de notre système. Les peuples frappent aux portes de nos délibérations pour demander plus de volonté agissante. De toute part, nous faisons face à une opinion publique chaque jour mieux informée et de plus en plus pressante et précise dans ses revendications. Le défi consiste à rendre plus dynamique la volonté réalisatrice de notre communauté et à transformer ainsi nos bonnes intentions en oeuvres concrètes.

53. Nous admirons et nous célébrons les prodiges de la science et de la technique. Nous reconnaissons, dans leurs réussites, des conquêtes positives pour nos peuples. Mais il faut aussi faire face au risque que de tels progrès ne réduisent l'homme, par leur rythme fébrile, à la condition de simple élément matériel d'un processus jaugé simplement en fonction de l'efficacité et des avantages économiques qu'on en retire. Il ne s'agit pas, bien sûr, de songer à renoncer aux avantages de la science appliquée. Mais cela signifie que la communauté internationale doit reconnaître pleinement l'existence de cette question et lutter conformément à ses responsabilités, pour créer une civilisation qui harmonise les exigences matérielles avec la plénitude de l'être humain.

54. L'heure est proche, je crois, où nous devons mieux orienter notre stratégie pour le développement en ne perdant pas de vue le véritable destinataire du progrès. L'heure est venue de placer au coeur des ordinateurs cet objectif unique et suprême qu'est l'homme et, ce faisant, de redoubler d'efforts pour atteindre nos objectifs.

55. Considérés dans cette perspective, les chiffres purement économiques peuvent être trompeurs quant à la réalité du développement, car ils ne tiennent pas compte des valeurs supérieures de l'esprit et de la qualité de la vie, de la classe ou de la condition de l'existence, du bien-être compris dans le sens le plus large du terme. Nous souhaitons que la communauté internationale reprenne ces notions et, au risque même d'entacher la limpidité des statistiques, y introduise la notion de la qualité de la vie et substitue à la croissance et au développement économique la croissance et le développement humain pour le bien-être national, comme on dit.

56. La question de l'environnement représente un appel lancé à tous les pays, en se plaçant dans une nouvelle perspective, pour qu'ils associent leurs efforts. Nous devons tous agir de façon à permettre la conservation indispensable de la biosphère. Mon pays a pris des mesures concrètes dans ce sens. Nous croyons, toutefois, qu'il appartient aux grands pays industrialisés de faire le plus grand effort dans ce domaine. On ne voit guère comment imaginer la préservation de l'environnement aux dépens du développement des zones les plus arriérées, qui commencent à peine à faire leur apparition sur la scène industrielle et technique.

57. Il convient de donner une structure nouvelle aux règles du droit de la mer afin d'harmoniser de manière dynamique et effective les intérêts en présence, grâce à une réglementation appropriée de leur protection juridique et à la juste répartition des responsabilités qui en découlent, en tenant compte de la justice internationale, de la paix et de la sécurité.

58. C'est pourquoi l'Assemblée générale a confié au Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des

océans au-delà des limites de la juridiction nationale le soin de préparer une conférence sur le droit de la mer.

59. C'est avec inquiétude que l'Uruguay constate que ces travaux n'ont pas abouti aux résultats escomptés, et il estime donc que cette assemblée doit adopter les décisions appropriées permettant la réalisation d'une autre phase préparatoire de la Conférence, afin d'assurer des résultats raisonnablement positifs, sans qu'il faille pour autant trop différer la conférence. Nous pensons que ces travaux préparatoires doivent se dérouler avec la plus grande participation possible des Etats qui prendront part à la Conférence.

60. L'Uruguay tient à réaffirmer une fois encore ici sa décision de défendre sa souveraineté sur ses 200 milles de mer territoriale, décision fondée sur des éléments raisonnables de justice et sur des critères raisonnables et conformes aux caractéristiques géographiques, géologiques et écologiques de sa mer adjacente, et sur son droit inaliénable de promouvoir le développement de son économie et de sauvegarder la santé et le bien-être de sa population, sans préjudice des garanties qu'offre l'exercice des droits de la communication internationale. Mon pays continuera, comme il l'a fait jusqu'à présent, à coopérer pleinement à la recherche d'un accord international garantissant tous ces droits.

61. Le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport sur les travaux de l'Organisation *[A/9001/Add.1]*, pose la question de la destinée même de l'Organisation des Nations Unies et présente ses commentaires et ses observations pour susciter un débat constructif à ce sujet.

62. Mon gouvernement souhaite ajouter à cette analyse quelques réflexions supplémentaires pour compléter celles que j'ai déjà exposées lorsque j'ai défini le caractère de la participation de l'Uruguay à notre organisation.

63. Nous sommes persuadés qu'aussi bien les convictions politiques et philosophiques que les impératifs de la vie moderne entraînent un renforcement des liens existant entre les nations. Ces relations accrues doivent être régies par le droit, en observant certains principes fondamentaux : l'indépendance, la justice, la solidarité et l'égalité des Etats.

64. De même, le droit moderne doit renoncer aux critères rigides et formels pour pénétrer plus avant dans la réalité des relations entre pays et tenir compte des conditions propres à chacun. C'est ainsi que l'ordre juridique garantira le respect des principes et non pas seulement leur existence artificielle. La communauté internationale organisée devra renforcer sa capacité de réalisations, pour transformer les déclarations en faits et les programmes en véritables activités créatrices. Nous devons être prêts, pendant ce temps, à unir nos intérêts immédiats et circonstantiels avec nos objectifs permanents établis sur une véritable communauté d'intérêts.

65. En même temps, nous devons être prêts à remédier aux éventuelles distorsions que la politique de puissance et la pénétration idéologique introduisent dans le développement de la solidarité internationale. Autrement dit, il faut créer et maintenir une ambiance de sécurité politique garantissant le libre développement de la communauté.

66. Ces tâches et d'autres tâches plus concrètes – tout aussi urgentes d'ailleurs – trouvent dans les Nations Unies un lieu approprié pour se développer. Nous pensons que c'est dans cette ambiance que pourra être mené à bien le processus indispensable de transformations, conformément aux objectifs que nous avons énoncés. Il s'agit là d'une tâche complexe dans de nombreux domaines, à différents niveaux, qui supposent des modifications dans la manière de voir et de se comporter pour mener à bien une tâche ouvrant de nouvelles perspectives pour l'humanité : une solidarité internationale qui ne léserait pas pour autant le caractère national.

67. Voilà pourquoi nous nous unissons au Secrétaire général pour souhaiter fixer à notre organisation l'objectif de devenir "un instrument plus sûr d'ordre et de coopération mondiaux, accepté et respecté par tous les gouvernements et capable de sauvegarder les intérêts communs de l'humanité dans un monde où coexiste une multiplicité d'Etats de plus en plus interdépendants mais souverains" *[A/9001/Add.1, p. 2]*. Ce n'est qu'ainsi que nous serons fidèles aux exigences de notre responsabilité.

POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions *(suite*)*

68. Le PRESIDENT *(interprétation de l'espagnol)* : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais rappeler aux Membres que, lors de la 2117e séance plénière, l'Assemblée générale a décidé que, conformément à la seconde phrase de l'Article 19 de la Charte, les quatre Membres qui étaient en retard dans le versement de leurs contributions, à cause de circonstances indépendantes de leur volonté, seront autorisés à voter, du moins pendant le laps de temps qui s'écoulera avant que le Secrétaire général n'ait reçu les versements correspondants. Il a été demandé au Secrétaire général de bien vouloir tenir l'Assemblée générale au courant lorsqu'il recevra le paiement de ces contributions. Quoi qu'il en soit, on l'invitait à faire rapport à ce sujet, au plus tard le 26 septembre.

69. Dans les documents A/9157/Add.1 et 2, le Secrétaire général a indiqué que trois de ces quatre membres avaient effectué les versements nécessaires, et, dans le document A/9157/Add.3, il a fait savoir que la République centrafricaine n'avait pas encore versé la somme nécessaire.

70. Après avoir reçu la communication de la République centrafricaine, qui figure au document A/9157/Add.3, on est parvenu à un accord sur cette question, accord qui permettra de la résoudre conformément à l'Article 19 de la Charte.

71. Enfin, je voudrais dire que l'Assemblée sera tenue au courant de tout élément nouveau qui interviendrait en la matière.

---

* Reprise des débats de la 2117e séance.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale *(suite)*

72. M. SIKIVOU (Fidji) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, puis-je, à l'instar des éminents représentants qui m'ont précédé à cette tribune, au cours de cette session, vous exprimer également les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession si méritée à la présidence de l'Assemblée générale et vous promettre tout notre appui et toute notre coopération.

73. Ma délégation voudrait aussi saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue chaleureuse aux deux Etats allemands et au Commonwealth des Bahamas à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies. Trois ans seulement se sont écoulés depuis que Fidji, immédiatement après son accession à l'indépendance, s'est jointe à cette auguste organisation, mais notre courte expérience nous a convaincus que les Nations Unies ne pourront s'acquitter de leurs responsabilités d'une manière plus efficace, comme l'exige la Charte, que si elles sont vraiment représentatives de toute l'humanité.

74. En tant que petit pays, nous sommes tout à fait conscients que la plus grande vertu de cette tribune mondiale est que, malgré les différences de dimension, de richesses et de systèmes politiques, tous les pays peuvent se réunir librement pour discuter et se consulter sur un grand nombre de problèmes qui nous concernent tous et adopter les mesures appropriées pour les résoudre. Nous avons aussi appris, au cours de notre courte présence ici, que la sagesse et la volonté collective de cette tribune mondiale peuvent parfois se heurter à l'intérêt égoïste, à l'orgueil national et à d'autres faiblesses de ses membres. Une fois ces faiblesses éliminées, les possibilités de succès de cette organisation sont incalculables.

75. La preuve fournie par les Nations Unies quant aux avantages de la diversité et de la coopération est particulièrement importante pour Fidji car notre pays se compose d'une société multiraciale. Nous croyons que les différences de race, de religion, de langue et de coutumes peuvent ajouter une richesse et une diversité de structure à notre société mixte. Tous les groupes de notre communauté multiraciale ont, par conséquent, convenu que notre avenir réside dans l'évolution de nos relations basées sur l'égalité, le respect mutuel, la tolérance et la compréhension. Ces valeurs sont consacrées dans notre constitution.

76. Situées dans le Pacifique sud, les Fidji semblent éloignées de la scène internationale. En fait, nous pensons quelquefois, dans le Pacifique sud, que notre région est une région délaissée du monde. Tandis que des dirigeants du monde se rendent çà et là en vue d'accomplir des missions importantes, on n'entend jamais dire qu'ils vont dans le Pacifique sud, bien que nos problèmes soient aussi divers et aussi complexes que ceux qui peuvent exister ailleurs. Les événements extérieurs peuvent avoir et ont des répercussions profondes sur les relations raciales aux Fidji. Le renvoi des Asiatiques au-delà des frontières, les conflits armés impliquant des communautés religieuses hindoues et musulmanes, de même que les tensions raciales qui existent dans les communautés à prédominance blanche menacent et sapent le succès de notre politique d'harmonie multiraciale. A vous, Monsieur le Président, de même qu'aux éminents représentants présents ici, cet après-midi, il n'est point besoin de rappeler les effets bouleversants qu'ont, pour l'économie d'un pays tel que le mien, la dévaluation et la réévaluation des monnaies décidées par d'autres pays qui, apparemment, ne se préoccupent aucunement de ceux qui, de ce fait, en supportent les conséquences néfastes, ni ne les consultent. Notre intérêt et notre bien-être sont si inextricablement liés dans un monde se rétrécissant de plus en plus que la nécessité d'élaborer et de respecter les normes internationales reconnues dans tous les domaines de l'action humaine est absolument vitale.

77. Il est donc très important pour les Fidji d'attendre, de la part de cet organe mondial, non seulement de la sympathie et de la compréhension pour ses problèmes, mais également l'élaboration de certaines normes pratiques au bénéfice de la communauté internationale et leur respect universel. De toute évidence, ces normes doivent comprendre la liberté de choisir son propre destin, l'harmonie et l'égalité raciales, le respect de l'ordre et du droit internationaux et une plus grande compréhension du fait que nous sommes tous, grands et petits, interdépendants.

78. Il est pourtant regrettable de constater, dans l'état où se trouvent les affaires du monde aujourd'hui, que, 25 ans après la Déclaration universelle des droits de l'homme, la dignité de l'homme et ses droits fondamentaux sont toujours contestés en Afrique australe. La domination politique fondée sur le maintien de l'injustice raciale et de l'exploitation économique ne peut que faire croître les tensions et l'instabilité dans cette région.

79. Les problèmes des relations raciales en Afrique australe sont complexes et il n'est pas facile d'y apporter une solution. Ma délégation pense qu'une solution fondée sur le dialogue et l'évolution pacifique peut et doit être trouvée. En ce qui concerne les travaux de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'Afrique australe, ma délégation demande instamment de faire preuve de patience dans la recherche de solutions par le dialogue et par d'autres moyens pacifiques. Si les Sud-Africains, si les Portugais et si le régime illégal de Smith semblent posséder des coeurs de pierre, nous conseillerons la patience, la persistance et la persévérance à la place de la menace et de l'emploi de la force. Nous conseillerons que l'on attende et que l'on exploite au maximum tout signe sincère de volonté de dialogue, d'adoucissement des coeurs, et du moindre changement dans des positions bien connues. Selon nous, il serait stérile, et même très dangereux, de devoir envisager l'emploi de la force comme seul moyen permettant de réaliser l'autodétermination et l'indépendance en Afrique australe. Nous croyons que l'Organisation des Nations Unies a apporté et peut encore apporter une réelle contribution en vue de faire se réaliser ce changement salutaire. C'est donc un sujet de vive préoccupation de voir que certains Membres responsables, qui ont déclaré devant cette assemblée leur appui aux principes de la Charte des Nations Unies et aux droits à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples non autonomes, de même que leur opposition à la politique de l'*apartheid*, ne se sont pas encore associés en pratique aux mesures internationales tendant à secourir les peuples opprimés dans la région. En fait, ils ont encouragé directement et indirectement les gouvernements mêmes que les Nations Unies essaient de persuader de respecter des

principes internationaux reconnus et que nous devons tous mettre en oeuvre conformément à la Charte.

80. Nous voyons une autre forme d'injustice, qui exige une action internationale concertée et efficace, dans la fréquence toujours plus grande des actes de terrorisme d'inspiration politique qui frappent de simples particuliers innocents. Nous parlons du détournement d'aéronefs commerciaux, des enlèvements, de l'utilisation de lettres piégées et d'autres dispositifs similaires. Les Fidji continueront à appuyer toutes mesures de prévention adoptées sur le plan international et considèrent cette question comme étant d'une priorité très importante pour les Nations Unies. Mais ici encore, des mesures en vue de combattre les activités terroristes illégales et, en fait, en vue de promouvoir le respect universel du droit international et de l'ordre international, ne pourront aboutir que si toutes les nations coopèrent pour les respecter. Le sentiment d'urgence et le désir puissant de débarrasser le monde des actes de terrorisme ne doivent pas être déçus par ceux qui appuient leurs auteurs.

81. A de nombreuses reprises, les Fidji ont déclaré devant cette assemblée et dans d'autres instances internationales leur ferme opposition à la poursuite de tout essai d'armes nucléaires dans tous les milieux, et notamment des essais nucléaires dans l'atmosphère réalisés dans le Pacifique sud. Les Fidji, formées de 300 îles dispersées et ayant des ressources terrestres limitées, considèrent la mer et ses richesses comme revêtant une importance capitale dans les efforts qu'elles déploient en vue d'améliorer la qualité et le niveau de vie de leur population. C'est pourquoi, lors de la prochaine troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, les Fidji rechercheront la reconnaissance, par la communauté internationale, des besoins et des intérêts spéciaux des Etats des archipels situés en haute mer. C'est aussi pour cette raison que le Gouvernement et le peuple des Fidji ont été très préoccupés par la reprise, par la France, des essais nucléaires dans l'atmosphère, dans le Pacifique sud.

82. Si nous reconnaissons que la préoccupation primordiale d'un pays est d'assurer sa sécurité nationale contre l'agression étrangère, on doit également reconnaître que, tous, nous sommes membres d'une communauté mondiale et que des mesures prises par l'un d'entre nous peuvent affecter les droits des autres. En conséquence, nous ne pouvons que regretter qu'un membre responsable de la communauté internationale, à savoir la France, ait poursuivi ses essais nucléaires dans l'atmosphère en un lieu très éloigné de son territoire métropolitain, mettant en danger les ressources maritimes, la santé et la vie des populations de la région du Pacifique sud.

83. La communauté internationale a montré sa ferme opposition aux armes nucléaires et aux essais nucléaires dans de nombreuses résolutions et dans divers traités internationaux, de même qu'en réinscrivant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des points relatifs au désarmement et à la création de zones dénucléarisées ou zones de paix. Cette année marque le dixième anniversaire du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires[1] dont l'objectif fondamental vise à mettre fin à la course aux armes nucléaires et à éliminer ainsi les besoins d'armes nucléaires et leurs essais. Et pourtant, la France a ignoré l'appel de la communauté internationale demandant l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, que ce soit dans le Pacifique ou ailleurs, et priant tous les Etats qui ne l'ont pas encore fait d'adhérer au Traité d'interdiction partielle. La France a décidé de méconnaître les dispositions d'une injonction intérimaire de la Cour mondiale[2]. Au moment même où la communauté mondiale s'occupe activement du droit de la mer, la France a fermé à la navigation une large zone de la haute mer qui dépasse largement les limites territoriales de son site d'essais. C'est là un empiètement dangereux sur le vieux principe de la liberté de la haute mer et lorsque des Etats continuent de méconnaître complètement les normes internationales acceptées, c'est la communauté mondiale dans son ensemble qui en souffre. Pas plus tard que la semaine dernière, la Conférence du Pacifique sud, qui se réunissait à Guam, a adopté une résolution condamnant en termes vigoureux ces essais et tous les autres essais nucléaires. La Conférence a demandé au Secrétaire général de la Commission du Pacifique sud de transmettre cette résolution au Secrétaire général des Nations Unies pour qu'il en informe les Membres.

84. Il s'ensuit que Fidji se félicite de l'occasion qui lui est donnée de discuter avec ses voisins du Pacifique la proposition visant à la création d'une zone dénucléarisée dans la région qu'a mentionnée hier le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande *[2129e séance]*.

85. J'ai déjà parlé de la future Conférence du droit de la mer. Les questions qui seront discutées à cette conférence préoccupent profondément mon pays, de même que d'autres Etats, car non seulement la mer nous entoure mais elle relie les îles de Fidji les unes aux autres pour en faire une nation. Mon pays, qui est membre du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, chargé de préparer la Conférence, est très au courant de la complexité des questions et de la diversité des intérêts qui ont compliqué le travail du Comité. Ma délégation estime que la Conférence ne peut accomplir sa tâche complexe et difficile que si tous les groupes d'intérêts décident de faire preuve d'une volonté réelle de résoudre les questions difficiles qui se posent à eux. Ce qu'il faut, de la part de tous les Etats, c'est une volonté politique de négocier et un esprit de coopération et d'accommodement mutuel. Ce que nous recherchons, ce n'est pas seulement un sens de réalisme dans les revendications de juridiction nationale, mais aussi une volonté de la part des grandes puissances maritimes de reconnaître le fait qu'un nouveau droit de la mer se fait jour. A notre avis, la communauté internationale doit décider d'établir un ordre nouveau des océans pour le bien de tous, faute de quoi nous risquerions de voir la situation actuelle dégénérer en tensions nouvelles, en une exploitation anarchique et incontrôlée dont seuls les pays les plus développés profiteraient.

86. Ce que le Secrétaire général a appelé "le nouvel équilibre de la prudence" qui accompagne la détente entre

[1] Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou, le 5 août 1963.

[2] *Essais nucléaires (Australie c. France), mesures conservatoires, ordonnance du 22 juin 1973, C.I.J. Recueil 1973*, p. 99.

les Etats-Unis et l'Union soviétique et entre les Etats-Unis et la Chine, a fait naître l'espoir d'un monde plus pacifique. La conclusion heureuse de la première phase des pourparlers sur la limitation des armes stratégiques, l'organisation d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les entretiens sur la réduction des forces en Europe ainsi que la présence parmi nous des deux Etats allemands sont l'indication de cette nouvelle atmosphère. Réduire les craintes que nous avons pour notre survie est un objectif que nous ne devons cesser de poursuivre.

87. Mais qu'a donc signifié la détente pour la communauté internationale et pour notre organisation mondiale en particulier ? Les dépenses en armements vont encore croissant. On procède encore à des essais nucléaires. Le risque d'un mauvais calcul ou d'une mauvaise compréhension des mobiles et des intentions reste une menace constante à une détente fondée sur un équilibre nucléaire précaire. A cause de désaccords persistants entre les puissances nucléaires, le désarmement général et complet reste un objectif hors d'atteinte. Le Viet-Nam ne connaît pas encore une paix réelle malgré un cessez-le-feu officiel. Les bombardements américains au Cambodge ont cessé, mais ce pays connaît toujours la guerre. Le Moyen-Orient demeure une région de tension aigüe et ses habitants, depuis des décennies, n'ont pas connu des conditions de vie normales, ce qui est pourtant le droit de tout homme, à sa naissance. Un dialogue a été établi entre les deux Corées mais aucun progrès réel n'a été réalisé dans la normalisation des relations en vue d'aboutir à une réunification pacifique.

88. L'accord récent passé entre l'Inde et le Pakistan sur l'avenir des prisonniers de guerre a montré à la communauté internationale qu'un règlement durable ne peut être obtenu que par un dialogue franc et pacifique entre les deux parties directement intéressées. Personne ne saurait bénéficier des conflits armés ou des affrontements, quels qu'en soient les résultats, mais nous pouvons tous tirer profit de la paix.

89. Les Nations Unies ont été fondées, conformément à la Charte, pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Elles ont, à de nombreuses reprises, aidé à réduire la tension et le risque engendrés par une situation de conflit, et à faciliter le rétablissement du dialogue. Mais, en raison des désaccords persistants entre les grandes puissances, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été au mieux une activité volontaire et, de fait, il peut y avoir des situations où les parties intéressées ont considéré la présence des Nations Unies comme une excuse pour se soustraire à un dialogue sérieux.

90. Pour des pays comme le mien, une détente réelle doit comprendre une coopération internationale accrue pour promouvoir le développement économique et social. Une pauvreté massive largement répandue, le chômage, le sous-emploi et les inégalités flagrantes des revenus tant à l'intérieur même des pays qu'entre les différents pays sont des sources potentielles de tension dans le monde d'aujourd'hui. Une paix et une stabilité permanentes ne peuvent donc être atteintes que par un renouveau de l'engagement international envers l'assistance mutuelle et la coopération.

91. A ce propos, ma délégation aimerait exprimer la gratitude sincère du Gouvernement et du peuple de Fidji pour la prompte réaction de la communauté internationale qui, par l'intermédiaire de cette organisation et sur le plan bilatéral, a fourni son aide aux victimes des ouragans et des inondations dont Fidji fut victime l'année dernière. C'est là une manifestation très claire pour nous d'une volonté conjointe et délibérée d'aider les sections les moins fortunées de la communauté internationale.

92. La présente session verra la première révision biennale de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement qui a pour but essentiel de promouvoir l'accélération du développement économique et social du tiers monde. A ce propos, la Stratégie souligne particulièrement la nécessité d'un transfert accru des ressources, à la fois par l'aide au développement et par le commerce. Toutefois, nous préférerions considérer la création de conditions favorables au commerce et le commerce lui-même comme la forme d'aide la meilleure car ce n'est que par un commerce accru que nous pouvons espérer réaliser nos fins par nos propres efforts, sans nous sentir obligés vis-à-vis de l'extérieur ou sans dépendre lourdement d'une assistance spéciale venant de l'extérieur.

93. Comme de nombreux autres pays en voie de développement, Fidji dispose d'un marché intérieur limité et ses principales exportations portent sur deux matières premières, le sucre et le coprah, qui subissent les fluctuations des prix du marché libre. Fidji compte donc beaucoup sur le commerce extérieur comme source principale d'approvisionnement en devises étrangères. Il est donc vital pour nous que nous nous assurions des débouchés et des prix stables et rémunérateurs pour les exportations de nos matières premières. En outre, du fait de la détérioration constante des termes de l'échange des exportations de marchandises, il est extrêmement important qu'il existe une relation directe entre les prix des matières premières et le prix des marchandises contre lesquelles on les échange. L'étude d'un mécanisme permettant de définir cette relation devrait être la tâche primordiale des agences d'études de notre organisation.

94. Les négociations qui se déroulent actuellement par l'intermédiaire du GATT pour le renouvellement de l'accord international et des pourparlers commerciaux multilatéraux, ainsi que les futures négociations entre la Communauté économique européenne élargie et les pays en voie de développement associés et qui peuvent l'être, ont une incidence directe sur les efforts que nous faisons pour améliorer la qualité de vie et le niveau économique de nos peuples. Toutefois, le succès de ces négociations dépendra en fin de compte de l'attitude que les pays développés adopteront.

95. La Stratégie internationale du développement à laquelle nous avons tous souscrit se prononce clairement en faveur d'accords sur les matières premières qui assurent à ces marchandises des prix équitables et rémunérateurs. Tel est le type d'aide dont nous avons le plus besoin. Nous comprenons que lorsque ces accords impliquent une production nationale réduite – tel que cela est le cas en Europe pour la betterave sucrière – la crainte des difficultés et du chômage peuvent susciter de puissantes oppositions de la part des secteurs concernés dans les pays développés. Cela est également vrai lorsque d'autres mesures destinées à

améliorer les termes de l'échange des pays en voie de développement impliquent la réduction de la protection des marchandises produites localement. Mais les pays développés disposent du capital, de la technologie et des talents nécessaires pour diversifier leur production et par là réduire l'impact que ces mesures auraient sur l'emploi. Les pays en voie de développement ne disposent pas de ces avantages et doivent toujours compter essentiellement sur l'exportation de matières premières et de produits agricoles semi-manufacturés.

96. La dernière décennie a été témoin d'une évolution très rapide dans le Pacifique sud. De nombreux territoires de la région sont devenus indépendants : le Samoa-Occidental et Nauru en premier lieu; Tonga et Fidji ensuite; bientôt le Papua-Nouvelle-Guinée sera également indépendant. Les îles Cook sont autonomes et l'île de Nioué parviendra à ce statut l'année prochaine.

97. Parallèlement à cette évolution on assiste au développement régulier du sentiment d'une identité "Pacifique" parmi les pays et les territoires de la région. Ce n'est pas tant une naissance qu'une renaissance ou une redécouverte de liens anciens, temporairement rompus par la division de la région en sphères métropolitaines d'influence. Cet esprit grandissant de coopération s'est manifesté à la fois par la création de nouvelles institutions régionales telle que l'Université du Pacifique sud, et par des changements au sein des organes régionaux existants, telle la Commission du Pacifique sud où les îles du Pacifique qui en sont membres interviennent maintenant beaucoup plus largement en en contrôlant l'organisation, budget et programme de travail compris.

98. L'évolution récente la plus intéressante est l'apparition du Forum du Pacifique sud, groupement qui s'est créé spontanément dans la région et qui a associé l'Australie et la Nouvelle-Zélande aux îles indépendantes du Pacifique sud dans un effort commun pour créer une nouvelle association indépendante et libre fondée sur une meilleure compréhension et une coopération plus efficace. C'est à partir de cette notion de base que le Forum a créé le "Bureau du Pacifique sud pour la coopération économique" dans le but de modifier le système actuel des relations économiques entre les pays de la région et ceux qui lui sont extérieurs.

99. Ces tendances révèlent une prise de conscience croissante des intérêts régionaux communs. Elles montrent aussi que les pays de la région, en dépit de disparités importantes dans le niveau de leur développement économique et des différences dans leur composition ethnique, peuvent s'associer dans le but de promouvoir le bien-être de leurs peuples. Mais le caractère essentiel de cette association régionale, c'est qu'elle est tournée vers l'extérieur.

100. Nous pensons que la paix, la sécurité et le progrès économique et social ordonné ne sauraient venir que de tous les Etats agissant ensemble et associant leurs ressources pour le bénéfice de l'humanité. Cela demande non pas que les Etats renoncent à leur souveraineté, mais qu'ils regardent vers l'extérieur et qu'ils considèrent les autres sur une base d'égalité, de respect mutuel, de tolérance et de compréhension.

101. Ce qu'il faut, c'est que tous les Etats Membres gardent constamment présent à l'esprit que cette grande organisation peut réaliser beaucoup plus dans ses efforts pour assurer la paix et la sécurité internationales, le développement économique et social et ses autres objectifs si elle bénéficie de l'appui entier et permanent de tous ses Membres. Nous avons échoué ou nous avons manqué d'efficacité lorsque cet appui n'a pas existé ou qu'il a été insuffisant. Ainsi, ce que doivent faire tous les Membres qui souhaitent une organisation forte, plus spécialement les grandes puissances et les pays développés, ce n'est pas seulement la critiquer de l'extérieur pour ses lacunes, mais également recommander et donner pouvoir à leurs représentants au sein de l'Organisation de remédier à ses faiblesses et de donner aux Nations Unies leur appui sincère qu'elles méritent tant.

102. M. AL-KHALIFA (Bahreïn) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, je voudrais commencer par exprimer la satisfaction du Gouvernement de l'Etat de Bahreïn pour votre élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Nous comptons que sous votre sage direction cette session sera couronnée de succès. Je voudrais également rendre hommage à notre président sortant, M. Trepczyński, pour la manière dont il a dirigé les travaux de la dernière session. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux délégations de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande qui sont présentes à cette session, ainsi qu'au Commonwealth des Bahamas, en tant que Membres à part entière de cette organisation.

103. Cette session de l'Assemblée générale a été le témoin d'une évolution importante dans les relations entre les grandes puissances. Cela a été le point culminant d'une série d'événements qui ont eu lieu ces deux dernières années, et qui annoncent une nouvelle ère de diminution de la tension internationale et de coopération entre les grandes puissances.

104. Le rétablissement des droits légitimes de la Chine aux Nations Unies *[résolution 2758 (XXVI)]* a été un des facteurs encourageants dans ce nouveau climat international. Entre-temps, de nombreux problèmes graves restent en suspens et nécessitent que des mesures urgentes soient prises. Nous ne devons pas négliger ces questions simplement parce qu'elles n'intéressent pas immédiatement les grandes puissances. De l'avis de mon pays, le colonialisme, l'*apartheid* et la pauvreté ont de grandes répercussions sur l'avenir des relations internationales et auront une influence néfaste sur le climat international à moins que nous ne nous attaquions à ces problèmes persistants et ne leur trouvions une solution rapide, qui ne soit pas un expédient mais qui soit conforme aux impératifs du droit et de la justice.

105. Je commencerai par évoquer la question du Moyen-Orient qui contient des éléments de tous les maux que je viens d'énumérer, à savoir le colonialisme, le racisme et la pauvreté.

106. Il n'est pas de mon intention de passer en revue la question du Moyen-Orient que vous connaissez tous. Cette question est si bien connue maintenant que les peuples épris de paix, partout dans le monde, saisissent toutes les occasions d'exprimer leur soutien au peuple palestinien et à sa juste cause et insistent pour qu'Israël se retire des territoires qu'il a occupés en 1967.

107. Au début de ce mois, les chefs d'Etat de plus de 70 nations se sont rencontrés en Algérie pour la quatrième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, représentant plus de la moitié de la population du monde; ils ont adopté une résolution importante en ce qui concerne ce problème. Cette résolution, qui contient des mesures pratiques pour le règlement de cette question, devrait inciter notre organisation à prendre les mesures appropriées pour faire respecter la loi et rétablir les victimes de l'agression israélienne dans leurs droits légitimes. Je citerai maintenant les principales dispositions de cette résolution, qui fait maintenant partie de la Déclaration politique de la Conférence :

"Au Moyen Orient, la situation demeure gravement préoccupante. L'obstination d'Israël dans sa politique d'agression, d'expansion et d'annexion, sa politique d'oppression contre les habitants des territoires qu'il occupe par la force, constitue un défi à la communauté internationale, à l'ONU, à la Déclaration universelle des droits de l'homme et une menace à la paix et à la sécurité internationales.

"Rappelant l'inadmissibilité de l'acquisition des territoires par la force, la conférence exige le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés et s'engage à aider l'Egypte, la Syrie et la Jordanie à libérer, par tous les moyens, leurs territoires occupés.

"A cet égard, le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux constitue une condition fondamentale pour l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Le combat du peuple palestinien pour recouvrer sa terre usurpée, fait partie intégrante de la lutte des peuples pour l'autodétermination, contre le colonialisme et la discrimination raciale. Les pays membres de la conférence demandent que tous les Etats, et plus particulièrement les Etats-Unis d'Amérique s'abstiennent de fournir à Israël des armes ou tout appui politique, économique et financier lui permettant de poursuivre sa politique agressive et expansionniste.

"La Conférence apporte son ferme soutien et exprime sa solidarité au peuple palestinien pour les dures épreuves qu'il subit et les lourds sacrifices qu'il consent pour recouvrer sa dignité et son existence nationales." *[A/9330 et Corr.1, par. 28 à 30 et 32.]*

108. Aussi longtemps que l'Etat sioniste agressif dépossède le peuple palestinien de sa terre natale et de ses droits et occupe illégalement les territoires de trois pays arabes, le monde ne connaîtra pas la paix, car cette situation perturbée peut exploser à tout moment, exposant notre civilisation au danger de la dévastation. Bahreïn voudrait voir l'Organisation des Nations Unies jouer de façon efficace le rôle qui lui revient dans les affaires mondiales et voir les pays qui tiennent entre leurs mains la clef de la solution de cette situation dangereuse prendre une part active à l'action entreprise plutôt que de se tenir à l'écart en simples observateurs.

109. Cette année, l'Organisation des Nations Unies célébrera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Bahreïn se prépare à prendre part à cette célébration. Bahreïn attache une grande importance à ce que soient sauvegardés les droits de l'homme et les libertés fondamentales pour tous les peuples. Il est important d'observer à ce sujet que la nouvelle Constitution de Bahreïn, qui a été approuvée par l'Assemblée constituante, proclame les droits des citoyens de Bahreïn dans les domaines civils, politiques et sociaux. La Constitution de Bahreïn donne un fondement solide à une vie démocratique ayant l'appui du peuple et du Gouvernement de Bahreïn. Un des buts de cette constitution est de maintenir la dignité et la valeur du peuple de Bahreïn et de lui donner une vie honorable et féconde.

110. Cette année, un grand pas vers la paix mondiale a été réalisé par la signature des accords de cessez-le-feu au Viet-Nam. Les nations du monde entier se sont réjouies du cessez-le-feu dans cette partie du monde. Néanmoins, la situation en Indochine est encore précaire et peut menacer la stabilité de la vie politique et économique dans cette région. Par conséquent, nous espérons que toutes les parties intéressées travailleront pour mettre fin aux hostilités et à l'affrontement armé.

111. Il est exact qu'il n'est pas de l'intérêt des nations que la course aux armements se poursuive alors que des millions de gens vivent dans la misère et la pauvreté. Les statistiques indiquent que 200 milliards de dollars sont dépensés chaque année pour des activités militaires, tandis que c'est seulement la moitié de cette somme qui est consacrée au développement économique et social. Le monde n'a pas encore oublié la destruction infligée à la civilisation humaine par les deux dernières guerres mondiales. Tant qu'un frein ne sera pas mis à la course aux armements, nous serons menacés d'une autre guerre mondiale. L'Organisation des Nations Unies, par la volonté et la détermination de ses Membres, peut arrêter la course aux armements et la production et le stockage des armes de destruction. Il est grand temps que les Nations Unies jouent un rôle plus efficace pour réaliser le désarmement général et complet et que les Etats Membres respectent leurs obligations morales vis-à-vis des nations du monde qui demandent la paix et la sécurité.

112. L'océan Indien est une zone vitale pour de nombreuses nations qui veulent que ce soit une zone de paix. L'Organisation des Nations Unies a déclaré que l'océan Indien est une zone de paix *[résolution 2832 (XXVI)]* et ne doit pas être utilisé comme arène pour des activités militaires qui mettent en danger la stabilité politique et économique des Etats du littoral et de l'intérieur. Bahreïn, qui a déclaré son approbation de ces principes, lance un appel à toutes les autres nations pour qu'elles fassent de même et s'abstiennent de mettre en danger la paix et la stabilité dans cette région. De même, nous croyons que la zone du Golfe devrait être à l'abri des rivalités des grandes puissances et de l'intervention étrangère.

113. Un autre aspect de l'agitation mondiale est la politique de l'*apartheid* et de la discrimination raciale. Par le passé, les Nations Unies n'ont épargné aucun effort pour combattre cette politique et ces pratiques par le biais des résolutions qui ont été adoptées année après année. Néanmoins, ces efforts ont été vains, surtout parce que ceux qui mettent ces pratiques à exécution persistent dans leurs méfaits et font la sourde oreille à toutes les voix qui les condamnent. De plus, ces régimes racistes peuvent pour-

suivre leur politique néfaste grâce à l'appui moral et matériel qu'ils reçoivent de certains autres pays industriels avancés. Ces derniers, qui se disent être de ceux qui ont jeté les bases des droits de l'homme, donnent en même temps leur appui aux régimes racistes qui oppriment les populations autochtones et leur refusent les libertés fondamentales et les droits inaliénables de l'homme.

114. Le colonialisme et l'*apartheid* sont des crimes contre l'humanité que l'on ne peut plus accepter. La communauté internationale doit contraindre les régimes coloniaux et racistes à abandonner ces pratiques odieuses.

115. Les mouvements de libération en Afrique défendent des causes légitimes qui doivent être appuyées et encouragées. Toute nation, sur cette terre, a droit à la libre détermination et, si ce droit lui est dénié, elle peut le rechercher par la lutte armée. Bahreïn confirme son appui à la lutte légitime des peuples du Zimbabwe, de la Namibie, de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert.

116. En 1970, les Nations Unies ont lancé la deuxième Décennie du développement dont l'objectif était d'accroître le revenu national des pays en voie de développement de 6 p. 100. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'avoir une coopération internationale et, à cet égard, les pays développés peuvent être d'une grande assistance. Personne ne saurait nier que les pays en voie de développement ont une responsabilité primordiale pour ce qui est de leur propre développement. Néanmoins, cela ne doit pas empêcher les pays développés d'aider à améliorer le niveau de vie des pays en voie de développement. L'offre d'une aide technique et financière peut réduire le fossé qui existe entre les pays riches et les pays pauvres.

117. Les problèmes croissants de l'environnement posent de nouveaux défis à ceux qui s'efforcent de leur trouver des solutions. Aucun Etat n'est à l'abri des problèmes de la pollution du milieu. Les Nations Unies ont pris l'initiative d'un programme de l'environnement et ont établi un secrétariat chargé de l'application de ce programme. Il faut espérer que toutes les nations collaboreront, entre elles et avec les diverses organisations internationales, dans la lutte entreprise pour combattre le problème de la pollution.

118. Au moment où nous sommes réunis en cette grande assemblée pour discuter des questions inscrites à notre ordre du jour et dont le nombre dépasse 100, il est bon que nous jetions un regard en arrière pour voir si notre organisation a atteint ses objectifs, en particulier, pour ce qui est du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

119. Les Nations Unies ont été particulièrement inefficaces dans ce domaine. Pour ne citer qu'un exemple important, je dirai que notre organisation est parvenue à repousser l'agression commise par Israël lors de la guerre de Suez en 1956; mais que, jusqu'à présent, elle a été incapable de contraindre Israël à renoncer aux fruits de son agression de 1967.

120. Nous avons le fervent espoir que les leçons du passé porteront leurs fruits et que l'Assemblée générale prendra des mesures efficaces pour maintenir et favoriser les objectifs des Nations Unies. Entre-temps, je tiens à saisir l'occasion qui m'est offerte pour réitérer le ferme appui de mon pays aux principes et idéaux inscrits dans la Charte et proclamer que nous coopérerons avec le Secrétaire général, qui a besoin que nous l'aidions de tout coeur dans la défense de la noble cause à laquelle il s'est consacré.

121. M. VAZQUEZ-CARRIZOSA (Colombie) */interprétation de l'espagnol/ :* Monsieur le Président, je tiens, au nom de ma délégation, à saluer ici le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, qui a mené à bien, cette année, une visite très importante et très utile en Amérique latine, à l'occasion de la réunion du Conseil de sécurité à Panama[3]. C'est avec une immense satisfaction que nous avons écouté ses paroles en cette occasion mémorable, car elles traduisaient le but des Nations Unies, résolues à tenter de résoudre les problèmes politiques et économiques des pays en voie de développement. Durant son séjour dans la capitale de mon pays, nous avons eu l'occasion de lui exprimer notre reconnaissance.

122. Je dois également féliciter, en toute amitié, le Président de cette assemblée, M. Leopoldo Benites qui, pendant de longues années, a représenté, au sein de cette organisation, un pays ami de la Colombie, avec une efficacité et un éclat tout particuliers. Nous nous réjouissons vivement de cette élection bien méritée, qui honore une personnalité latino-américaine et un pays dont la tradition internationale est bien connue. Notre président, pour qui les Nations Unies n'ont aucun secret, sera, à tous les instants, le guide impartial de nos débats.

123. Qu'il me soit permis, au cours de cette introduction, d'évoquer la mémoire d'un grand Colombien qui est décédé ce matin, Eduardo Zuleta Angel, éminent juriste qui a présidé, en 1946, la Commission préparatoire des Nations Unies et qui a joué un rôle prépondérant dans les premières applications de la Charte de San Francisco. Pour mon pays et pour l'Organisation mondiale, nous déplorons cette perte irréparable.

124. Je tiens également à exprimer notre tristesse à propos du décès de deux illustres personnalités : le Président du Chili, Salvador Allende, et le poète de l'Amérique, Pablo Neruda. Allende fut un chef auquel nous unissaient des liens d'amitié et Neruda était un intellectuel de la plus grande renommée internationale.

125. L'histoire est un processus continu d'ajustements et d'innovations et nul ne saurait nier, aujourd'hui, que nous nous trouvons au seuil d'une nouvelle époque dans les relations internationales, caractérisée par un rapprochement spirituel, politique et économique des continents.

126. Les pays se sentent plus étroitement unis précisément parce qu'ils sont plus directement reliés grâce aux moyens extraordinaires de communication que nous fournissent les progrès de la science et de la technique. Les distances entre les continents ont été vaincues du fait des avions supersoniques et les images sont transmises d'une extrémité à l'autre de la terre en des fractions de seconde. L'étude de l'intérieur de la terre et des richesses qu'elle renferme est

3 Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année*, 1695e séance.

menée à bien depuis un laboratoire spatial, avec une précision minutieuse que ne pouvaient même pas soupçonner les hommes de science il y a 20 ans.

127. Le "globalisme" – la tendance au rapprochement universel – laisse loin en arrière les positions et les alliances nées de la fin de la seconde guerre mondiale, alors que nous assistions à l'instauration d'un système bipolaire pour la répartition du pouvoir mondial, s'assortissant d'une intense rivalité, d'une rivalité farouche, entre les grandes puissances qui étaient à la tête des deux camps en présence, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. En fait, nombreuses ont été les occasions où cet affrontement a été un voyage dangereux vers l'abîme où pouvait éclater une conflagration atomique. Bien souvent, on a pensé que les Nations Unies n'étaient pas une réalité.

128. L'Armageddon du XXe siècle aurait été le moment où les deux blocs en présence auraient utilisé leurs arsenaux atomiques. Mais, pour le bonheur de l'humanité, ce qui est apparu, c'est une époque d'intenses relations entre des systèmes politiques et idéologiques différents, un rapprochement des grandes puissances pour mener à bien des accords ayant des avantages réciproques, dans le domaine commercial et économique, qui ont éloigné le spectre horrifiant de l'apocalypse.

129. Au-delà de la politique d'affrontement et du système bipolaire, nous nous trouvons en présence d'une époque de "globalisme" ayant des dimensions à portée économique et sociale véritablement planétaires. Sans vouloir pécher par excès d'optimisme, nous pouvons dire que cette nouvelle époque de coopération mondiale se caractérise de la façon suivante : tout d'abord, par une coopération internationale très vaste entre tous les pays; en second lieu, par la paix en tant qu'objectif de la politique et de l'action internationales, plus fortement ressentie et plus laborieusement recherchée et obtenue; en troisième lieu, par la fin du colonialisme et le rejet des discriminations raciales en tant qu'institutions d'époques périmées, contraires à la dignité des peuples asservis; en quatrième lieu, par le droit international considéré comme une notion globale de conception des relations mondiales et comme l'expression d'un ensemble d'inquiétudes qui vont du bon comportement des Etats aux problèmes de l'espace aérien, des fonds marins et de l'écologie des continents; en cinquième lieu, la justice économique et sociale envisagée comme prémisse indispensable à la nouvelle organisation du commerce international, à la distribution internationale du travail et au système monétaire.

130. C'est ainsi qu'avec l'entrée aux Nations Unies de tant de nouveaux Etats d'Afrique et d'Asie qui sont nés à l'indépendance, nous trouvons un indice très net de l'universalité qui transparaît maintenant dans nos débats. Peu à peu s'est formé un système multipolaire qui suppose une répartition des compétences internationales entre un plus grand nombre de pays souverains remplaçant l'ancienne division de l'ordre international en blocs antagonistes. Ces symptômes du "globalisme" s'accumulent. On discute les problèmes des fonds marins et de l'espace aérien. L'écologie a fait son entrée dans l'écheveau des problèmes contemporains. Plus de 130 nations participent à nos travaux et le progrès technique et industriel ne se localise plus dans l'un des continents mais se répand en Extrême-Orient, jusqu'au Japon, dont nous sommes heureux de saluer la renaissance.

131. La présence de la République populaire de Chine aux Nations Unies a donné une nouvelle vigueur à notre organisation en nous assurant la présence de l'une des nations les plus peuplées de la terre, tout comme l'entrée parmi nous des deux Allemagnes et d'un nouvel Etat d'Amérique, le Commonwealth des Bahamas, que nous saluons ici avec satisfaction, qui traduit la disparition effective d'une longue histoire de rivalités et d'inimitiés et qui représente un autre pas décisif sur la voie des rapprochements internationaux.

132. Sans vouloir nier que ces bons résultats sont dus à l'entente directe entre les grandes puissances, et notamment entre les Etats-Unis, l'Union soviétique et la République populaire de Chine, nous nous demandons cependant si, à l'heure actuelle, nous ne revenons pas aux formules de l'équilibre de puissance si caractéristiques de la politique internationale européenne au cours du XIXe siècle et à l'époque du prince de Metternich.

133. Ce qui nous préoccupe, ce n'est pas qu'il existe un calcul d'équilibre et de contrepoids entre les grandes puissances, ni que celles-ci ouvrent une ère d'échanges commerciaux et financiers fructueux car on ne saurait nier le sens de l'histoire qui se fonde sur ce que nous avons appelé le "pluralisme idéologique", la coexistence de régimes distincts à l'intérieur de mêmes concepts de coopération internationale, de respect réciproque des souverainetés et de libre détermination des peuples.

134. Nous relevons toutefois que cet équilibre de puissances se maintient du fait d'accords conclus en marge de notre organisation mondiale et crée un système spécial de relations entre groupes privilégiés de pays régis par des principes et des objectifs en marge des Nations Unies. La division du monde entre de grands blocs de puissances et les autres pays est un fait de la vie contemporaine qui rompt la solidarité internationale.

135. C'est là l'occasion de dire que l'on n'avait jamais vu plus clairement combien il est nécessaire, voire urgent, de mettre en oeuvre les mécanismes et les procédures des Nations Unies.

136. Les Nations Unies sont le grand point de rencontre international de tous les peuples de la terre. La Charte de l'Organisation mondiale a non seulement une valeur juridique intrinsèque qui se traduit par toute une série d'engagements pris par chacun de ses membres de se plier à certaines obligations ou d'exercer certains droits, elle ne signifie pas seulement le devoir de recourir aux procédures juridiques pour régler les litiges internationaux, mais elle a une valeur politique réelle.

137. La Charte des Nations Unies doit toujours être interprétée en partant d'un double critère juridique et politique. Elle contient autant de droit que de politique. Ce n'est pas un simple rassemblement d'énoncés de règles et de procédures, mais elle contient toute une série de formules de compromis permettant d'adopter des attitudes nouvelles, en fonction des circonstances d'une histoire qui vit "la révolution comme un lieu commun", ainsi que le disait un auteur latino-américain.

138. C'est à la Charte des Nations Unies, à ses organismes principaux tels que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, qu'il faudra recourir continuellement pour modeler les structures des relations internationales. Le même jeu d'équilibre entre les grandes puissances devrait avoir pour objet un meilleur fonctionnement des Nations Unies.

139. Le "globalisme", l'internationalisme, les Nations Unies, sont sans doute des termes synonymes. L'exclusivisme, les politiques séparées, l'oubli des autres pays – et surtout des pays en voie de développement – sont, autrement dit, en contradiction avec l'histoire que nous vivons. Il ne faut pas faire renaître le prince de Metternich, mais le dépasser.

140. Notre époque réclame, en effet, une association plus étroite entre tous les continents, entre tous les peuples et entre toutes les races.

141. La condition indispensable pour que le nouvel ordre de paix devienne une réalité, c'est l'impérieuse nécessité de la non-prolifération des armes nucléaires. Dans ce domaine, l'Amérique latine a donné l'exemple par le Traité de Tlatelolco de 1967 relatif à l'interdiction des armes atomiques dans notre hémisphère, et les Nations Unies ont, depuis 1968, adopté une mesure importante lorsque l'Assemblée générale a recommandé aux Etats le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce traité sur la non-prolifération et le Traité de Moscou de 1963, qui élimine les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère ou dans tout autre milieu où l'explosion peut entraîner des émanations radioactives, sont un premier jalon sur la voie du désarmement général et complet, en vue d'affermir un nouvel ordre mondial. Le Traité d'interdiction des essais nucléaires, encore qu'il soit d'une portée réduite, est un prélude indispensable pour créer, comme le demandait U Thant en 1963, une meilleure conscience de la nécessité de limiter au moins la fabrication des dispositifs destinés à la destruction massive.

142. Voilà pourquoi, cette année, la Colombie a de nouveau protesté contre les essais atomiques réalisés sur l'atoll de Mururoa, dans l'océan Pacifique. Nous l'avons fait aux côtés des autres pays membres du Pacte andin, c'est-à-dire la Bolivie, le Chili, l'Equateur, le Pérou et le Venezuela. En effet, pour nous, outre la considération des effets nocifs de ces essais sur l'écologie des mers et des continents, il s'agit là d'une question de principe, à savoir : nous en tenir à la tâche internationale inéluctable du désarmement.

143. Le rapport présenté en 1967 par un groupe d'experts consultants, conformément à la résolution 2162 A (XXI) du 5 décembre 1966, sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires et sur les incidences de l'acquisition par d'autres Etats de nouvelles armes de ce type, indique, entre autres conclusions, qu'une explosion dans l'atmosphère d'un dispositif nucléaire à moins de 100 000 pieds d'altitude, libère une décharge d'énergie de 50 p. 100; le rayonnement thermique est de 35 p. 100 et le rayonnement nucléaire est de 15 p. 100[4]. Les radiations se produisent au cours de la première minute qui suit l'explosion, dans un troisième temps, et les effets radioactifs se transmettent dans l'atmosphère à de très longues distances.

144. En outre, il est bon de tenir compte de la déclaration officielle de la Cour internationale de Justice, suite à la demande de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande; et ce que nous souhaitons le plus vivement c'est que la plus haute instance judiciaire des Nations Unies jouisse du respect des Etats pour pouvoir intervenir dans ces questions relatives à la paix. La seule manière d'établir dans le monde un ordre où règne le droit, est de rechercher la non-prolifération des armes atomiques.

145. Nous croyons fermement en la primauté du droit international et au rôle essentiel de la Cour internationale de Justice en tant qu'interprète autorisée des difficultés des Etats Membres des Nations Unies.

146. Le rapport du groupe d'experts consultants nommé par le Secrétaire général conformément à la résolution 2667 (XXV) de l'Assemblée générale de 1970, sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires[5] contient, sur cette question, des détails alarmants.

147. A la fin de la Décennie des années 70, que nous vivons, le niveau des dépenses totales en armements dépassera annuellement 200 milliards de dollars par an, et, de ce fait, comme le font remarquer les experts, ces dépenses militaires seront deux fois et demie supérieures à la somme totale consacrée par les gouvernements à la santé; elles seront une fois et demie supérieures à celle réservée à l'éducation et 30 fois supérieures à l'ensemble de l'aide économique publique apportée par les pays développés aux pays en voie de développement[6].

148. Il convient que l'humanité se demande si ce colossal gaspillage de richesses est justifié. On a atteint la perfection dans la mise au point de projectiles atomiques à ogives multiples, qui peuvent frapper simultanément différents objectifs avec un seul tir, projectiles qui, à leur tour, pourraient rendre périmés les missiles antibalistiques. Nous nous demandons jusqu'où ira cette course désespérée des peuples à leur propre destruction. Pour les pays en voie de développement un avion supersonique de combat, moderne, coûte dix fois plus qu'un appareil d'il y a 10 ans et il réclame des dispositifs beaucoup plus perfectionnés et complexes pour le guider que celui que l'on utilisait jusqu'en 1945.

149. On pourrait en dire autant des autres armes modernes. Il est vrai qu'une partie de ces dépenses est consacrée à la recherche scientifique, mais il est tout aussi évident qu'un plus grand transfert des ressources en faveur de l'amélioration de la santé et de l'éducation et des possibilités d'alimentation de l'humanité nous éviterait de nous trouver devant des problèmes qui paraissent insolubles sur le plan démographique. Il ne faut pas non plus oublier que la stratégie pour la deuxième Décennie des Nations

[4] Voir *Effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires et incidences que pourraient avoir pour les Etats, tant sur le plan économique que sur celui de leur sécurité, l'acquisition et le perfectionnement de ces armes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.IX.1), p. 43.

[5] *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16).

[6] *Ibid.*, par. 24.

Unies pour le développement réclamait un taux de croissance de 6 p. 100 et une augmentation de l'épargne intérieure qui devrait atteindre le niveau de 20 p. 100 en 1980. Comment pourra-t-on atteindre ces objectifs si la course aux armements se poursuit dans le monde ?

150. C'est, par conséquent, du désarmement que dépend le succès de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. L'Assemblée générale, dans sa résolution 2930 (XXVII), a invité les gouvernements de tous les Etats à accélérer leurs efforts pour créer des conditions favorables à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Et, à cet effet, elle a créé un comité spécial pour préparer cette conférence, comité dont la Colombie fait partie avec d'autres Etats.

151. Nous avons toujours pensé que le désarmement doit être réalisé non seulement conformément aux concepts de l'universalité qui sont à la base de notre organisation, mais en tenant compte des circonstances régionales et de ce que l'on pourrait appeler l' "équilibre de la défense" de chacun des continents. Les conditions de l'Amérique latine, de l'Europe, de l'Afrique ou de l'Asie ne sont pas identiques. Il existe dans chacune de ces régions des nécessités bien connues des experts quant aux types d'armements et aux conditions logistiques sur lesquelles se fonde le concept de la défense continentale.

152. Nous supposons donc que, tout comme on envisage une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui vise sans aucun doute à établir un équilibre des forces entre les pays membres du système de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord et les Etats signataires du Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle entre les pays socialistes, signé à Varsovie en 1955 – Pacte de Varsovie – les Etats des autres régions et notamment ceux de l'Amérique latine et de l'Afrique qui disposent de leur propre organisation régionale peuvent aussi, aux Nations Unies, établir des méthodes qui leur seront propres pour la défense et l'équilibre des armes dans les régions auxquelles ils appartiennent. Nous sommes partisans de la notion régionale de désarmement.

153. Ainsi, selon nous, les groupes régionaux auront un rôle prépondérant à jouer dans la préparation de la prochaine conférence mondiale du désarmement. Faute de quoi, cette réunion pourrait connaître le sort malheureux et incertain de tant d'autres conférences qui ont essayé de se prononcer sans tenir compte de critères régionaux pourtant susceptibles d'affecter la défense de plus de 130 Etats qui se trouvent dans des conditions économiques et politiques différentes et à des latitudes qui ne sont pas les mêmes.

154. Ces mêmes idées ont été défendues par la Colombie au sein de l'organisation régionale interaméricaine, pour éviter en Amérique latine des dépenses militaires inutiles et contribuer à l'accélération du développement économique et social.

155. C'est avec plaisir que nous reconnaissons, avec le Secrétaire général des Nations Unies, que le devoir de coopérer internationalement ne s'est jamais fait sentir de manière plus impérieuse. Mais nous nous demandons quelle peut être alors la fonction primordiale de cette organisation.

156. En partant de l'idée que semblent être désormais écartés les affrontements à l'échelle mondiale étant donné les progrès qui ont été réalisés par les grandes puissances, on est toutefois amené à constater qu'il reste encore les conflits périphériques ou, si l'on veut, les guerres localisées. Il serait difficilement compréhensible que l'on n'étudie pas l'expérience du Viet-Nam pour savoir comment éviter la stérilité de la mission pacificatrice de cette organisation internationale qui reste aussi impassible qu'une statue lorsque, dans certaines parties du monde, des opérations militaires sont déclenchées sur une grande échelle et que des destructions massives de populations se produisent, du simple fait que la guerre n'a pas été juridiquement déclarée.

157. La fiction qui veut que les conflits n'existent pas tant qu'il n'y a pas eu une déclaration de guerre officielle et que n'ont pas été remplis les rites d'une diplomatie désuète qui annonçait l'heure et le jour où commenceraient les hostilités, ne tient aucun compte de la réalité effroyable des victimes des armes perfectionnées employées dans les combats qui se déroulent dans une région démographique bien connue. Il faut reconnaître que les Nations Unies doivent s'acquitter d'une fonction pacificatrice aussi bien dans les guerres non déclarées que dans celles qui l'ont été.

158. Il est un autre fait, c'est qu'à l'époque actuelle les guerres se terminent nécessairement à la table des négociations, les combattants étant dans l'impossibilité de se détruire mutuellement. La guerre ne fait que retarder la solution des problèmes au lieu d'aider à les résoudre.

159. Il faut donc assouplir les procédures de conciliation internationale au sein des Nations Unies et rendre plus efficace l'action du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale.

160. La nouvelle conception globale des affaires internationales a été démontrée de façon évidente également par la réunion spéciale du Conseil de sécurité qui s'est tenue à Panama au début de cette année. Ce fut pour nous un événement très favorable qu'une entité politique aussi importante que celle des Nations Unies se soit occupée plus directement des problèmes de l'hémisphère occidental et ait écouté les opinions des nations de l'Amérique latine.

161. Au nom de mon pays, j'ai eu l'occasion d'appeler l'attention sur certains problèmes particuliers à notre continent qui ont trait au maintien de la paix. On ne peut remédier à la persistance du sous-développement et du marginalisme de grandes masses que grâce à de vastes plans de développement industriel et d'amélioration de l'infrastructure économique et sociale, ce qui exige une augmentation de notre capacité d'exporter et d'engendrer une richesse potentielle qui puisse être distribuée aux plus défavorisés sous forme de salaires et d'aide à l'éducation, à la santé et au logement.

162. Le grand problème de l'Amérique latine est le sous-développement. La population de nos pays se déverse littéralement dans les grandes villes à la recherche de meilleures possibilités de vie et de travail, et il est impossible de faire face à ce que l'on a appelé la "révolution des espérances" du tiers monde sans une nouvelle répartition internationale des échanges et sans un marché plus favorable pour les exportations provenant de nos pays. Il

faut aussi admettre que les pays en voie de développement ont le droit de récupérer les richesses qui furent autrefois octroyées au titre de contrats coloniaux, de manière à ce qu'ils puissent exercer pleinement leur souveraineté.

163. La paix ne résulte donc pas de certains accords diplomatiques, mais plutôt d'un meilleur équilibre économique entre les continents et de la satisfaction des aspirations à la justice sociale qui animent nos pays. La paix politique est donc un instrument fragile si elle ne s'assortit pas de paix économique et sociale. En d'autres termes, la sécurité internationale doit être évaluée en termes économiques et sociaux.

164. Mais la paix dépend également de la solution que l'on peut donner à d'autres problèmes qui affectent notre région. Dans ce sens, la Colombie s'est associée sincèrement à d'autres républiques latino-américaines pour demander que soit réglée la question de la souveraineté panaméenne sur la zone du canal de Panama. Rien n'est plus juste que de voir ce pays mettre fin à un régime qui divise son territoire en deux parties séparées par une bande de terre et d'eau gouvernée par une autre nation.

165. La République du Panama a soumis son problème directement aux Nations Unies, car les écueils de la procédure l'auraient empêchée de le faire à l'organisation régionale interaméricaine, et le Conseil de sécurité a démontré qu'il était sensible aux inquiétudes des peuples, dans le cadre de cette nouvelle manière de concevoir la politique internationale.

166. Nous assistons à une crise des organismes régionaux du fait de cette tendance au "globalisme", et aussi du fait qu'ils furent conçus à la fin de la seconde guerre mondiale pour faire face aux problèmes de la guerre froide et aux luttes d'affrontement découlant de la politique de blocs.

167. Les traités de sécurité conçus comme alliances défensives pour faire face aux situations résultant de la guerre froide, comme l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord de 1949 et le Traité d'amitié, de coopération et d'assistance mutuelle entre les pays socialistes – Pacte de Varsovie – de 1955, sont restés en suspension comme autant de corps isolés et ont besoin d'être ajustés aux situations nouvelles de coopération à l'échelon européen, sans parler des traités de sécurité du Moyen-Orient et de l'Extrême-Orient, qui ont été annulés par les circonstances. Dans le système interaméricain, notre traité interaméricain d'assistance mutuelle[7] englobe des objectifs beaucoup plus vastes. Mais, en marge de cet instrument, il existe des problèmes économiques que l'organisation régionale est impuissante à résoudre.

168. L'avenir de ces organismes – de l'organisme interaméricain notamment – dépendra de la manière dont ils voudront et pourront s'adapter aux nouvelles circonstances d'un monde en évolution, dans lequel, alors qu'on recherche de grands accords politiques en marge des idéologies, il se trouve que par constraste, bien que la guerre froide ait pris fin dans les relations entre les grandes puissances, on la voit se poursuivre en Amérique latine, avec les vestiges de l'époque de l'affrontement jalousement entretenus.

7 Signé à Rio de Janeiro, le 2 septembre 1947.

169. L'Amérique latine, à certains égards, a pénétré dans le XXe siècle et, à d'autres, reste encore au XIXe siècle. Nous avons besoin, dans notre hémisphère, d'une nouvelle politique continentale, fondée sur les principes des Nations Unies en matière de coopération et de relations entre les Etats et permettant à chaque peuple de rechercher le développement et une meilleure justice sociale sans ingérence de quelque nation que ce soit.

170. En premier lieu, tout Etat doit pouvoir établir des relations avec tout autre Etat. Le droit international pratiqué dans le monde consacre cette liberté inhérente à la souveraineté, dans le cadre du respect réciproque et intégral de la souveraineté indépendante de chaque Etat. Tôt ou tard, il faudra que ce principe régisse les relations dans l'hémisphère occidental si nous voulons rétablir dans cette région l'amitié entre les peuples et agir en harmonie avec les notions de pluralisme idéologique.

171. En deuxième lieu, il faut qu'à l'avenir ne se reproduisent pas certaines interventions qui ont eu lieu ces dernières années et qui ont eu le caractère de représailles de la part de grandes sociétés à l'encontre de certains pays. Les crédits des agences internationales ne peuvent pas être soumis à des restrictions provenant des réclamations présentées par des intérêts privés contre un pays donné et doivent être ouverts à tous les Etats en voie de développement selon leurs besoins et leur efficacité. L'intervention sous quelque forme que ce soit est contraire à l'esprit de notre époque.

172. Enfin, la Colombie se préoccupe comme d'un aspect essentiel du sort des droits de l'homme dans l'hémisphère et dans le monde et des garanties qui doivent entourer la dignité de la personne humaine. C'est avec consternation que nous constatons certaines situations où disparaissent complètement les principes que nous pensions pourtant bien ancrés dans la civilisation contemporaine.

173. La Colombie s'enorgueillit de sa tradition démocratique et réaffirme sa foi dans la primauté du droit et des libertés publiques en tant que système permanent de coexistence fondé sur l'égalité et le respect de toutes les idéologies, dans le cadre de la loi républicaine.

174. C'est pourquoi il ne nous est nullement difficile de proclamer la doctrine du pluralisme idéologique, que la Colombie a défendue avec succès à l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats américains. La règle de droit que nous appliquons à chaque citoyen doit être étendue à chaque nation, à condition que celle-ci, à son tour, veuille respecter le droit et la justice en tant que normes de la conduite des Etats.

175. Nous sommes partisans de cette doctrine dans la mesure où nous croyons à l'universalité des relations internationales et à l'application des principes de la libre détermination des peuples et de la non-intervention. Par pluralisme, nous n'entendons pas le renoncement à notre personnalité nationale, ni l'oubli de notre tradition démocratique, ni l'abandon à la dérive des droits de l'homme dans le monde, mais bien la tolérance réciproque de la diversité des régimes idéologiques et politiques.

176. Ce pluralisme, bien centré dans la coexistence internationale et qui repose sur des principes juridiques bien

établis, est professé par la Colombie comme une théorie qui est née de son histoire nationale et tient également compte de notre vision d'un monde régi par les critères de la tolérance et du respect entre les nations. La souveraineté territoriale et l'indépendance politique des Etats sont les bases du pluralisme idéologique.

177. C'est une doctrine qui est tournée vers l'avenir et non pas vers les haines du passé.

178. La situation économique générale n'est pas satisfaisante. Il existe, de par le monde, une crise de l'approvisionnement. D'autre part, une grave incertitude subsiste pour les pays en voie de développement du fait de la disparité croissante des termes de l'échange. De même, les plans de développement exigent que l'on sache comment seront organisés à l'avenir le commerce international et le système monétaire.

179. Les prochaines négociations commerciales et monétaires qui se dérouleront au cours des mois à venir seront décisives pour la paix. Nous nous trouvons dans un moment où le fossé du développement qui sépare pays riches et pays pauvres est devenu plus profond encore; à cela s'ajoute le fossé technologique entre les mêmes régions. Jusqu'à un certain point, les accords entre les grandes puissances tendent à servir un cercle de nations privilégiées qui oeuvrent en marge des conférences internationales.

180. La configuration de blocs économiques a constitué pour la conjoncture économique mondiale une voie distincte qui n'était pas envisagée en 1944 lorsque ont été jetées les bases du système monétaire, et, deux ans plus tard, celles du commerce mondial. La liberté du commerce et la notion des parités fixes, qui étaient présentées alors comme des postulats régissant l'ordre économique mondial ont disparu, et nous nous acheminons de plus en plus vers un monde divisé entre pays industrialisés et pays appartenant à la zone de pauvreté du tiers monde.

181. L'Amérique latine a tiré la leçon de ces faits : elle a renforcé sa coopération et poursuivi ses expériences aussi dynamiques qu'importantes, tel l'Accord d'intégration sous-régionale (groupe andin).

182. Les pays en voie de développement espèrent vivement obtenir une participation effective aux richesses de la mer adjacente à leurs côtes. Voilà pourquoi on entrevoit de nouveaux principes du droit de la mer, comme celui de la mer patrimoniale, qui a été présenté par la Colombie ainsi que par d'autres pays de l'Amérique latine. Nous sommes heureux que cette initiative ait été aussi appuyée par divers pays importants, ce qui permet de consacrer les droits de l'Etat riverain sur une zone économique située au-delà de la mer territoriale de 12 milles marins, en laissant la liberté de navigation et de survol et celle de poser des câbles sous-marins ou de procéder à des recherches scientifiques, sous contrôle de l'Etat riverain.

183. Les grands pays doivent admettre cette répartition équitable de la richesse ichtyologique de manière à satisfaire aux besoins des populations riveraines. Il est indéniable que le droit de la mer évolue en fonction des impératifs économiques, tout comme, pendant de nombreuses années, il a été le reflet des impérialismes et des colonialismes d'époques qui nous paraissent maintenant dépassées. La zone économique de l'Etat riverain doit être le nouveau et grand principe d'un droit de la mer vraiment universel, qui découlera des délibérations de la prochaine troisième Conférence sur le droit de la mer convoquée par les Nations Unies.

184. Je ne voudrais pas oublier deux problèmes brûlants de l'époque : l'unification des deux Républiques de Corée sera une contribution de plus à la pacification en Extrême-Orient et leur entrée aux Nations Unies permettra, sans aucun doute, d'accroître l'universalité de notre organisation.

185. Les conditions encore incertaines qui existent au Moyen-Orient nous amènent à lancer un appel à la réconciliation et à la paix. La Colombie a toujours pensé que la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité expose les principes d'une paix juste et durable, et c'est sur cette base qu'il faudra lancer toute action des Nations Unies représentant un rapprochement vers la paix. Toutefois, nous estimons qu'il conviendrait de renforcer les pouvoirs de M. Gunnar Jarring, de la Suède, en tant que représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient, afin de favoriser un accord entre les Etats intéressés, conformément à la résolution susmentionnée.

186. Notre participation aux Nations Unies et les considérations que nous exprimons à propos des problèmes qui se posent dans d'autres régions du monde visent à rechercher un ordre international établi sur le droit et régi par la justice. La vie internationale doit se confondre de plus en plus avec les règles du droit, expression du consensus universel des peuples. Le monde n'est pas, comme il l'a été au cours du siècle dernier, une masse informe qui peut être modelée et dirigée depuis certaines métropoles influentes. En effet, les postulats qui ont rendu possibles les époques du colonialisme et de la répartition des zones d'influence ont disparu.

187. Cependant, les problèmes internationaux sont, à l'heure actuelle, plus complexes car, aux vieilles questions de conciliation et d'emploi des méthodes pacifiques pour la solution des conflits internationaux, sont venus s'ajouter les nouveaux problèmes de la communauté internationale, liés au sort des hommes, à leur droit à la vie, à la protection de la sécurité économique et à la défense de l'environnement. Nous pourrions dire que l'homme et tous les hommes sont le thème principal des organismes internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies, qui souhaitent agir sur les conditions de la paix et de la sécurité dans le monde.

188. Ainsi donc, la paix dépend de la préservation intégrale de la vie humaine et d'une répartition plus élevée des ressources dont disposent les pays riches, en les soustrayant aux dépenses des armements. La paix est le problème solidaire d'une humanité angoissée et, pour sa plus grande partie, indigente. Dans ce vaste domaine, les Nations Unies ont un programme infini de réalisations. Les organismes régionaux traversent une crise dans la mesure où ils ne peuvent pas embrasser les inquiétudes d'un monde

unifié par les moyens de communication, la technique et la science, ainsi que par la solidarité qui existe aujourd'hui entre les nations.

189. Nous ne pouvons pas affirmer que ces aspirations seront réalisées intégralement, sans douleur ni conflit. Mais nous pouvons lancer un appel aux hommes de toutes races et dire que c'est là le programme le plus vaste et le plus urgent auquel peuvent aspirer les générations.

190. Les Nations Unies sont, à l'heure actuelle, le meilleur espoir politique de l'humanité.

La séance est levée à 17 h 25.